LA FAMILLE CHAULMERIN À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

CHAULMERIN dit COTTEREAU Edmond :

- Le 2 février 1556 *n.s.*, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé par le vicaire Edmond Soufflard un garçon nommé Edmond Janson (ou Genson), fils de Siméon Janson (ou Genson). Ses parrains ont été Edmond (Chaulmerin dit) Cottereau et Pierre Billard ; sa marraine a été Claudine Boyrot (ou Bazotte), femme de Jean Cloppet [AM Auxerre, registre GG 32, folio 13 recto].
- Le 27 mars 1560 *n.s.*, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé un garçon nommé Edmé Gendin, fils de Guillaume Gendin et de Perrette. Ses deux parrains ont été l'honorable homme maître Edmé Bargedé (ou Bergedé), conseiller à Auxerre, et Edmond Chaulmerin dit Cottereau ; sa marraine, quant à elle, a été Claudine Boyrot, femme de l'honorable homme Jean Cloppet, marchand et bourgeois d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 36 verso].
- Le 4 novembre 1569, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence des honorables hommes maîtres Claude Ferroul, Germain Boyrot et Pierre Rousselet, procureurs et marguilliers de l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre qui ont convoqué, à son de cloche, tous les hommes de leur paroisse à une assemblée générale, sont comparus en ladite église les honorables hommes Germain de Coiffy, avocat, et Louis Guillon, juge des consuls, puis Philippe Chasneau, Crespin Lessoré (ou Lessouré), Jean Cloppet, Nicolas Petit, Claude (Le) Roy, Simon Paris, Edmond (Chaulmerin dit) Cottereau (ou Coustereau), Nicolas Hébert, Pèlerin Lesage (ou Le Saige), Edmé Gourroux, Nicolas Maslines, Jean Naudet, Marin Gillot, Claude Boise et Jean Fajot l'aîné, constituant ensemble la plus grande et saine partie des paroissiens du bourg Saint-Eusèbe, lesquels comparants, après avoir pris connaissance d'un billet non signé reçu le jour même par les trois marguilliers et envoyé par le seigneur (Louis Prévost) de Sansac, lieutenant pour le roi au camp militaire assiégeant la ville de Vézelay (tenue par les huguenots), ont refusé de lever les dix-neuf hommes, dont deux charpentiers, réclamés par ledit seigneur pour renforcer le siège de ladite ville, quittant tous l'église les uns après les autres, sans un mot, ceci au grand désarroi des trois marguilliers qui ont protesté solennellement auprès du notaire, dont l'acte notarié n'a été signé par quiconque, les honorables personnes Jacques Légeron et Philebert Guenin ayant finalement refusé de servir de témoins [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 117].